

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le dix sept mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 15*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Frédéric GEROMIN ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER**

**Procurations : Céline BERNIGAUD à Sandrine GAYET ; Stéphane MASTROPIETRO à Thierry MAZILLE ; Laurence LEROUX à Coralie BOURDELAIN ; Christelle DEROUET à Bernard MICHON**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Catherine REAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 12 mars 2015

**DELIBERATION N° 13 :**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX ROUTE DE LA TOUR**

Madame Coralie BOURDELAIN rappelle au conseil municipal la délibération en date du 2 février 2015 par laquelle le conseil autorisait M. le Maire à demander une subvention au conseil général pour des travaux de grosses réparations sur une partie de la route de la Tour.

Mme BOURDELAIN expose la nécessité d'effectuer des travaux plus importants que prévus (sur une portion plus longue).

Aussi, après délibération, le conseil municipal et à l' :

- demande l'annulation de la délibération du 2 février 2015 et la demande de subvention faite auprès du Conseil Général,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer une nouvelle demande au vu du devis estimatif d'un montant de 59.995,34 € H.T.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 17 mars 2015.

Pour extrait,

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

